

# Groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Question diverse pour le Conseil Municipal du 28/03/2017

Monsieur le Maire,

Le logement est l'une des principales préoccupations de nos concitoyens, et la typologie des logements présents sur un territoire constitue un élément important du débat public. Notre commune dépasse de peu la barre légale de 25% de logements sociaux ; vous en revendiquez 27%. Récemment, dans des réunions de quartier, vous avez demandé au public de ne pas craindre la construction de ces logements dans son voisinage, pourvu qu'ils soient de qualité, ce dont je vous félicite. Rappelons que la marge est grande, puisqu'environ les deux tiers des ménages français ont des revenus assez modestes pour les rendre éligibles à un logement social... s'il y avait de la place. Avec un quota d'un quart seulement, on est loin du compte !

Un certain flou enrobe néanmoins le sujet. On évoque fréquemment l'accession sociale à la propriété, qui ne fait pas l'objet à ma connaissance d'une définition légale bien précise. Les opérations immobilières en cours à Joinville en prévoient. Le pourcentage de logements sociaux revendiqué par Joinville inclut-il ce type de logement ? Ou concerne-t-il seulement les logements locatifs ?

Au-delà de ce point particulier, nous vous demandons ce soir la communication du nombre total de logements sociaux joinvillais, ventilés par catégories : PLI, PLS, PLUS et PLAI pour ce qui concerne les logements locatif sociaux.

Je vous remercie par avance.

Michel LAVAL  
Conseiller municipal  
UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT